

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 2 mai 2016 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Madame Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin et Monsieur Sylvain Girard, Inspecteur municipal assistent également à cette assemblée

Est absente Madame Micheline Aubry

10443-05-16 - Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10444-05-16 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril et des séances extraordinaires du 18 et 25 avril 2016

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril et des séances extraordinaires du 18 et du 25 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10445-05-16 – Demande église anglicane St-Georges-de-Clarenceville

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser le Comité pour la restauration de l'église Anglicane St-Georges-de-Clarenceville à utiliser le terrain de l'église pour leur vente de fleurs samedi le 7 mai 2016 pour leur levée de fonds.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10446-05-16 – Rapport inspecteur

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Michel Vanier, donne AVIS DE MOTION de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement autorisant un emprunt aux fins d'acquitter les sommes dues suite à deux jugements du Tribunal Administratif du Québec.

10447-05-16 – Renouvellement contrat – entretien ménager

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que la Municipalité renouvelle un contrat avec Mme Lana Bordo pour l'entretien du bâtiment municipal situé au quai municipal, chalet du Parc Jameson, du marché public et autres ouvrages connexes pour un montant de 300\$/semaine pour 7 jours ouverts de 08 :00 à 22 :00 du 20 mai 2016 au 10 octobre 2016 et par la suite les fins de semaine au taux horaire de 10,75\$. D'autoriser le Maire et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10448-05-16 – Électricité agrandissement kiosque touristique

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Claude et François Phénix & Fils Inc. pour l'électricité de l'agrandissement du kiosque touristique pour un montant de 2 990,00\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10449-05-16 – Adoption règlement d'emprunt – camion incendie

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le règlement 426-2016 intitulé Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000\$ pour l'acquisition d'un camion auto-pompe usagé.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

RÈGLEMENT NO. 426-2016

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2016
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 150 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN
CAMION AUTO-POMPE USAGÉ »**

ATTENDU que le camion 1989 auto-pompe du service d'incendie est désuet et ne répond plus aux normes gouvernementales;

ATTENDU qu'il est primordial pour le service d'incendie de posséder un camion en bonne condition;

ATTENDU que la Municipalité doit emprunter un montant de 150 000\$ pour faire l'acquisition du nouveau camion;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Il est

PROPOSÉ PAR : M. Gérard Bouthot
APPUYÉ PAR : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt no. 426-2016 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE USAGÉ POUR LE SERVICE D'INCENDIE

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir un camion auto-pompe usagé pour le service d'incendie de la Municipalité de Venise-en-Québec pour un montant de 150 000\$ taxes nettes.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 150 000\$ taxes nettes pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 150 000\$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À VENISE-EN-QUÉBEC ce 2 mai 2016

Jacques Landry, MAIRE

Diane Bégin, Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10450-05-16 – Entente de services aux sinistrés – Croix Rouge Canadienne

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le Maire et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer une lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 266,40\$ représentant la contribution 2016-2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10451-05-16 – Règlements municipaux 9-1-1

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil décrète ce qui suit :

- 1- L'article 2 du règlement no. 329-2009 est remplacé par le suivant :

A compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

- 2- Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10452-05-16 – Tableau de formation des pompiers et des officiers – service d'incendie

CONSIDÉRANT que la M.R.C. du Haut-Richelieu a reçu une lettre du ministère de la Sécurité publique datée du 13 avril 2016 spécifiant que les Services de sécurité incendie de la MRC ont été choisis dans le cadre d'un État de situation relatif à l'abolition de la clause grand-père;

CONSIDÉRANT que cette analyse fait suite aux recommandations de Me Cyril Delage au sujet de l'abolition de l'article 11 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un tableau sous forme de fichier EXCEL devant être complété par chaque Service de sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. du Haut-Richelieu doit fournir l'information complétée au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de Venise-en-Québec a complété le tableau et que la municipalité de Venise-en-Québec approuve le contenu;

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que la municipalité de Venise-en-Québec adopte le tableau de formation des pompiers et des officiers en lien avec l'État de situation relatif à l'abolition de la clause grand-père et autorise de le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière le fera parvenir au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10453-05-16 – P.I.I.A. 236, 54^e Rue Ouest, 272, 23^e Avenue Est, 224, 54^e Rue Ouest, 270, 14^e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :
236 54^e rue Ouest – construction d'un garage même revêtement et même toiture que résidence
272 23^e Avenue Est – construction d'une verrière sur galerie existante ;
224 54^e rue Ouest – installation d'une clôture de type frost brune avec lamelles ;
270 14^e Avenue Ouest – nouvelle construction

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10454-05-16 – Autorisation salle chalet des générations – AGA Organisme Bassin Versant

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser l'Organisme du Bassin Versant Baie Missisquoi à utiliser le chalet des générations pour leur assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10455-05-16 – Adoption règlement 422-2016 – plan d'urbanisme

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce conseil adopte le règlement 422-2016 amendant le règlement du plan d'urbanisme no. 311-2007 visant à limiter dorénavant les usages de l'affectation récréotouristique 1 à des équipements récréatifs extensifs; à créer une nouvelle affectation récréotouristique «l'affectation «Récréotouristique 3» autorisant les habitations de haute densité, les services hôteliers et les équipements récréatifs intérieurs et extérieurs et à détacher au plan des affectations des sols une partie de l'aire récréotouristique RT-1 afin de créer la nouvelle aire récréotouristique RT-3.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 422-2016

Règlement amendant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007 et visant

- a) à limiter dorénavant les usages de l'affectation récréotouristique 1 à des équipements récréatifs extensifs;
- b) à créer une nouvelle affectation récréotouristique «l'affectation «Récréotouristique 3» autorisant les habitations de haute densité, les services hôteliers et les équipements récréatifs intérieurs et extérieurs;
- c) à détacher au plan des affectations des sols une partie de l'aire récréotouristique RT-1 afin de créer la nouvelle aire récréotouristique RT-3.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement du plan d'urbanisme n° 311-2007;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 311-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 7 mars 2016;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 mai 2016

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est

PROPOSÉ PAR : M. Michel Vanier

APPUYÉ PAR : M. Alain Paquin

ET RÉSOLU :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement du plan d'urbanisme numéro 311-2007 est modifié par le remplacement de l'article 3.5.1 par l'article suivant :

3.5.1 L'affectation récréotouristique 1(RT-1)

L'affectation récréotouristique 1 est dévolue au terrain de golf Missisquoi. Sont aussi autorisées dans cette affectation les installations complémentaires à un terrain de golf et des pistes de randonnée à la condition qu'ils n'engendrent aucune nuisance (bruit, odeurs, poussières) pour le voisinage.

ARTICLE 3

Le règlement du plan d'urbanisme numéro 311-2007 est modifié par l'ajout, après l'article 3.5.2, de l'article 3.5.3 suivant :

3.5.3 L'affectation récréotouristique 3(RT-3)

L'affectation récréotouristique 3 est destinée à l'habitation de haute densité, aux services hôteliers et à des équipements récréatifs intérieurs et extérieurs. Les habitations et les services hôteliers et récréatifs doivent être aménagés selon les conditions des règlements d'urbanisme de la municipalité y compris du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ARTICLE 4

Le plan intitulé «Les affectations du sol» faisant partie intégrante du règlement du plan d'urbanisme numéro 311-2007 est modifié en détachant une partie de l'aire d'affectation récréotouristique RT-1 afin de créer la nouvelle aire d'affectation RT-3, le tout tel que montré au plan constituant l'annexe «A» du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à une séance du Conseil tenue le 2 mai 2016

Jacques Landry, maire

Diane Bégin, directrice générale

10456-05-16 – Adoption 2^e projet règlement de construction 423-2016

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 2^e projet de règlement 423-2016 amendant le règlement de construction no. 314-2007 afin d'ajuster certaines normes relatives aux fondations, aux toitures et à l'isolation des nouvelles constructions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10457-05-16 – Adoption 2^e projet règlement de zonage – 424-2016

Proposé par : M. M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 2^e projet de règlement 424-2016 amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone Rto-17 afin de créer la nouvelle zone récréotouristique Rto-54, à modifier certaines normes de la grille des usages et normes des zones Rto-17, Ha-40 et Ha-44, à autoriser les toits plats dans la zone Rto-54, à réglementer les câbles ou chaînes dans une voie d'accès et les matériaux autorisés pour une enseigne électronique, à modifier les normes des garages des maisons modulaires et à autoriser les maisonnettes du village d'hiver sur les terrains municipaux et aux endroits d'un évènement spécial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10458-05-16 – Adoption 2^e projet règlement sur les P.I.I.A. – 425-2016

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 2^e projet de règlement 425-2016 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 352-2010 afin de modifier le critère relatif au stationnement dans la zone Rto-54 et le critère des matériaux autorisés pour une enseigne électronique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10459-05-16 – Association des citoyens de la Plaine Inondable

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil soutient les démarches de l'Association des citoyens de la Plaine Inondable dans leurs communications auprès des députés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10460-05-16 – Feu d’artifice – autorisation signature

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Royal Pyrotechnie pour le feu d’artifice du 23 juin prochain pour un montant de 6 000\$ plus taxes. En cas de pluie remis au lendemain. D’autoriser l’émission d’un chèque au montant de 2 759,40\$ dès réception de la facture et la balance daté du lendemain du feu d’artifice tel qu’indiqué sur le contrat.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10461-05-16 – Pickleball – terrain de tennis

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise que le terrain de tennis soit réservé le mercredi soir de 16 heures à 20 heures pour les joueurs de Pickleball.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10462-05-16 – Maison des jeunes

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la signature d’un bail avec 9291-6444 Québec Inc. pour une durée de deux ans avec option d’achat débutant le 1^{er} juillet 2016 pour l’immeuble situé au 210 16^{ième} Avenue Ouest pour la mise en place d’une Maison des Jeunes. Le coût du loyer sera de 1 000\$/mois.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10463-05-16 – Club de pétanque

CONSIDÉRANT une demande des responsables du Club de Pétanque de Venise;

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte les demandes du Club de Pétanque de Venise le tout tel que spécifié dans leur demande du 10 avril 2016.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10464-05-16 – Poubelles – marché public

CONSIDÉRANT le programme de récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques;

CONSIDÉRANT que les subventions dans ce programme représentent 70% du coût d’achat jusqu’à concurrence de 840\$/unité;

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D’autoriser l’achat de 4 poubelles Publiques à 2 compartiments de la firme NI Corporation. Qu’un budget au montant de 5 000\$ soit alloué à cette fin, le montant de la subvention sera déduit de ce montant.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10465-05-16 – Embauche responsable camp de jour

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l’embauche de Mme Cynthia Bonneville responsable du camp de jour 2016 au taux de 13,50\$/heure.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10466-05-16 – Embauche animateurs camp de jour

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'embauche de Mmes Marianne Thibert, Debora Hodel, et M. James Pratt Ryan en tant qu'animateurs au camp de jour 2016 au taux de 11,50\$/heure et Mme Nancy Bonneville au taux de 11,05\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10467-05-16 – Autorisation chalet des générations – 21 mai 2016 – permis d'alcool

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par M. Rénald Yergeau pour leur activité au Chalet des générations le 21 mai 2016 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10468-05-16 – Achat chapiteaux

CONSIDÉRANT que CCLACC contribuera à l'achat de 2 petits chapiteaux;

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'achat de 2 chapiteaux de 20 x 32 d'une valeur de 1 100\$ chacun et de 4 petits chapiteaux de 10 x20 au coût de 370\$ chacun de M. Michel Giroux. Ce montant sera pris à même le budget des loisirs. D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 3 680\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10469-05-16 – Prêt Parc Jameson – 3 septembre

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

D'autoriser Mme Diane St-George et M. Jean-Luc Rousseau à utiliser le gazebo du Parc Jameson le 3 septembre 2016 pour un mariage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10470-05-16 – Adhésion Loisir et Sport Montérégie

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

De renouveler l'abonnement 2016-2017 avec Loisir et Sport Montérégie. D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 92,36\$. Que Madame Line Émard soit nommée comme représentante de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10471-05-16 – Entente Ville de Bedford – aréna

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford sollicite les municipalités afin qu'une entente intermunicipale soit prochainement signée relativement à l'usage de l'aréna ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des municipalités ciblées de signer une telle entente puisqu'une partie de sa population utilise l'aréna pour la pratique du hockey, du patinage artistique, du patinage libre ou toute autre activité de glace;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford propose de définir les modalités d'une entente intermunicipale à être signée de façon à respecter les principes suivants :

- La Ville de Bedford assumera les coûts de la capitalisation liés à l'immeuble qui est sous la responsabilité du conseil municipal de la Ville de Bedford;
- Dans tous les cas d'impact bénéfique lié à l'obtention de subvention, il est convenu toutes subventions ou réductions de coût auront un impact sur la capitalisation annuelle, il est convenu que 50 % de la réduction du coût annuel, par rapport à ceux du projet initial, sera affecté à la Ville de Bedford et que l'autre 50 % sera affecté sous forme de revenus de fonctionnement de l'aréna de façon à réduire le déficit d'opération;
- La Ville de Bedford assumera 20 % du déficit net d'opération de l'aréna;
- La gouvernance mise en place pour assurer la gestion de l'aréna sera composée d'un représentant par municipalité signataire de l'entente à l'exception de la Ville de Bedford qui en comptera deux. Les représentants municipaux seront désignés par leur conseil respectif par voie de résolution. Chaque année, un rapport d'activités incluant un rapport financier sera produit et remis aux membres du comité de gestion afin qu'il le dépose à leur conseil;
- Le remboursement annuel de tous coûts de capitalisation liés à l'opération de l'aréna, jugés nécessaires et acceptés par le comité de gestion sera intégré aux frais d'exploitation de l'aréna et réparti selon les modalités convenues;

6.12 (suite)

- Toute fluctuation liée au financement de la dette sera à la charge ou au bénéfice de la Ville de Bedford;
- Un facteur de proximité intégrera l'éloignement et l'appartenance au pôle de Bedford pour la répartition de la charge financière inhérent au déficit d'opération;
- Toutes les municipalités signataires de l'entente devront s'impliquer pleinement dans les activités de collecte de fonds;
- L'entente sera d'une durée minimale de dix ans. Elle sera renouvelable annuellement pour une période de cinq ans, et ce à partir de la cinquième année. Autrement dit, un préavis de cinq ans est appliqué à partir de la 5^e année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford a défini que le mode de répartition du déficit d'exploitation pour les municipalités signataires de l'entente, autre que la Ville de Bedford, soit attribué selon les principes définis et fonction des paramètres suivants :

- Un montant fixe de 3000\$;
- Le nombre d'utilisateurs mineurs. Le montant par utilisateur mineur est de 300\$
- Le solde de la facture est réparti proportionnellement entre les municipalités en fonction de leur population et de leur richesse foncière uniformisée. Les deux paramètres ont un poids égal.
- Selon son appartenance à l'une des MRC, un facteur de proximité est appliqué sous forme d'une surprime pour les municipalités de Brome-Missisquoi et d'un escompte pour les municipalités du Haut-Richelieu. Le facteur de proximité représente 35% du solde, identifié précédemment, réparti proportionnellement en fonction de la population de chacune des municipalités partenaires d'une même MRC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford, au cours de la prochaine année, sollicitera les organisateurs des ligues d'adultes, afin de colliger les données les plus précises possible. Ces données seront remises aux membres du comité de gestion pour analyse et évaluation de la possibilité de les inclure dans la formule de répartition des coûts en tenant compte du niveau de subvention aux mineurs comparativement à celui des adultes;

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre les coûts d'inscription aux activités pour les mineurs entre la ville de Bedford et les autres municipalités signataires sera réduit à 50\$;

CONSIDÉRANT QUE la formule de répartition présentée en annexe fera partie intégrante de l'entente à être signée;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres de la formule de répartition varieront d'année en année, le calcul de la quote-part de chacune des municipalités sera ajusté annuellement avec les valeurs connues à l'automne. Ainsi, les quotes-parts seront connues pour la préparation des budgets municipaux. Les premiers paiements seront dû en avril et en septembre, puisque l'année fiscale municipale sera la période de référence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Venise-en-Québec adhère aux principes et aux paramètres de répartitions énoncés ci-haut et qu'elle appuie la Ville de Bedford dans ses démarches visant l'obtention de subventions permettant la rénovation de l'aréna.

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte les conditions de l'entente ci-haut énumérées et autorise le Maire M. Jacques Landry à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 6378 -

10472-05-16 – Permis d'alcool – S.I.T.E.

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. pour leur activité au Quai municipal le 23 juin (remis au 24 juin en cas de pluie) et au Parc Jameson les 18 et 19 juin 2016 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10473-05-16 – Cession de rues et parcs – Construction Robert Fleury

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat de cession de rues pour les rues du Quartier Rive Ouest et du parc central situé sur le lot 5 569 330 appartenant à Construction Robert Fleury Inc.

Qu'un mandat soit accordé à Me Roseline Ménard pour la préparation du contrat les frais étant assumés par la Municipalité. Que les taxes totalisant 281,20\$ soient annulées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10474-05-16 – Fauchage terrains municipaux.

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Courchesne Tonte de pelouse et déneigement pour la saison 2016 afin de procéder à la tonte de la pelouse du terrain de la base de plein air (140\$/coupe), du Parc Jameson (90\$/coupe) et du terrain adjacent au chalet des générations au prix de (65\$/coupe), le fauchage des lots vacants et enlèvement du foin au prix de 22\$/lot fauché et fauchage des accotements de route au taux de 65\$/heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10475-05-16 – Embauche employé de voirie et inspecteur-adjoint

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'embauche de M. Richard Lecompte à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et construction afin d'assister l'inspecteur au taux horaire de 25\$ de l'heure et également en tant qu'employé de voirie au taux de la convention collective pour une période de 3 mois et au besoin par la suite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10476-04-16 – Embauche employé de voirie

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'embauche de M. Pierre-Gilles Tétraut à titre de journalier aux taux de la convention collective et ce pour une période de 2 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10477-05-16 – Remplissage de fossé – 16^e Avenue Ouest

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser l'inspecteur à canaliser le fossé situé sur la 16^{ième} avenue ouest entre la 24^e rue ouest et la 25^e rue ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10478-05-16 – Agence de sécurité – période estivale

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'engagement de la firme Agence Maxi Sécurité et Protection Inc. pour effectuer une surveillance des terrains municipaux les fins de semaine commençant le 17 juin 2016 jusqu'à la fête du travail au coût total/semaine de 3 jours de 879,56\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10479-05-16 – Demande de prix – pavage

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à procéder à des demandes de prix par invitation pour des travaux de pavage du stationnement situé entre le marché public et le presbytère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10480-05-16 – Demande de dos d'âne – Avenue de la Pointe-Jameson

CONSIDÉRANT une demande d'installation de dos d'âne dans le secteur de l'Avenue de la Pointe-Jameson

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'installation de 2 dos d'âne à la hauteur des adresses 558 à 564 Avenue de la Pointe-Jameson afin d'assurer la sécurité dans ce secteur.

Le vote est demandé –

Gérard Bouthot et Alain Paquin : Contre;

Michel Vanier, André Surprenant, Line Émard et Jacques Landry : Pour

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

10481-05-16 – Nomination maire-suppléant

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que M. Michel Vanier soit nommé comme maire-suppléant pour une période de 3 mois soit jusqu'au 2 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10482-05-16 – Remerciement maire-suppléant sortant

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à M. Alain Paquin pour son mandat en tant que maire-suppléant sortant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10483-05-16 – Comptes du mois

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 151 446,58\$ le tout tel que ci-après listé.

No CHÈQUES	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1600018	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	8 701,33 \$
L1600019	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TÉLÉCOMMUNICATION SI/PR	143,66 \$
L1600020	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTES PARTS, DIQUES ET FORMATION SI	17 458,80 \$
L1600021	PITNEY BOWES	TIMBREUSE/CONTRAT DE SERVICE	344,93 \$
L1600022	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	SERVICE D'INCENDIE/POSTE CANADA /VOIRIE	375,44 \$
L1600023	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONIE	154,09 \$
L1600024	TÉLUS	CELLULAIRES	164,18 \$
L1600025	XITTEL INC.	SERVICE INTERNET	132,11 \$
C1600166	ADMQ-	FORMATION MUNICIPALE	319,63 \$
C1600167	ALAIN ZARKA ARCHITECTE INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS CENTRE COM.	1 149,75 \$
C1600168	BBD-ÉVALUATEURS AGRÉÉS	HONORAIRES PROFESSIONNELS	4 024,13 \$
C1600169	CHOINIÈRE ET MORIN INC.	4E VERSEMENT DÉNEIGEMENT	13 449,47 \$
C1600170	CHŒUR DO-RÉ-MI	DON CULTUREL	45,00 \$
C1600171	FONDATION POLYVALENTE MARCEL-LANDRY	DON CULTUREL	100,00 \$
C1600172	GUERNON GAETAN	REMBOURSEMENT TAXES	72,08 \$
C1600173	HÔTEL DELTA QUÉBEC	CONGRES FQM 2016	1 332,30 \$
C1600174	ITM INSTRUMENTS INC.	FRAIS DE TRANSPORT	16,79 \$
C1600175	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	BAIL GRÈVE	74,73 \$
C1600176	SUBSTRUCTUR	HONORAIRES PROF. CENTRE COMMUNAUTAIRE	4 139,10 \$
C1600177	SIMCO	DÉNEIGEMENT DOMAINE CHAMPLAIN	3 575,72 \$
C1600178	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	221,96 \$
C1600179	LES CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN	PUBLICITÉ	1 697,50 \$
C1600180	PETITE CAISSE	PETITE CAISSE 2015	236,53 \$
C1600181	LA CAPITALE ASSURANCE SALAIRES	COTISATIONS ASSURANCES SALAIRES	1 704,67 \$
C1600182	ENSEUGNES MEDIA MODUL SIGNS	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	3 046,84 \$
C1600183	ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS	ADHÉSION 2016	70,00 \$
C1600184	DÉBOURSÉ ANNULÉ		- \$
C1600185	CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-RICHELIEU	GALA D'EXCELLENCE 2016	224,20 \$
C1600186	REVENU QUÉBEC	REMBOURSEMENT TPS/TVQ	6 031,06 \$
C1600187	PITNEY BOWES	LOCATION D'ÉQUIPEMENT	528,07 \$
C1600188	ACKLANDS GRAINGER INC.	ÉQUIPEMENT SERVICE D'INCENDIE	1 009,24 \$
C1600189	AFFICHEZ GRAND	AUTOBUS MUNICIPAL	3 046,84 \$
C1600190	BOUTHOT GÉRARD	CCU 25-04-2016 / FRAIS DE DÉPLACEMENT	80,00 \$
C1600191	CHARTRAND, SUZANNE	REMB. LUNCH CAUCUS	84,24 \$
C1600192	CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT SERVICE D'INCENDIE	1 453,86 \$

C1600193	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	MODULE PROGRAMME AINÉS	287,44 \$
C1600194	LA COOP DES MONTÉRÉGIES	BOTTES DE TRAVAIL	160,94 \$
C1600195	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	INSPECTION AUTOBUS	252,95 \$
C1600196	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSES D'EAU	139,52 \$
C1600197	FORMULES MUNICIPALES	FOURNITURES DE BUREAU	57,13 \$
C1600198	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	AMBULANCE	57,94 \$
C1600199	GERVAIS MARIELL	CCU 25-04-2016 / FRAIS DE DÉPLACEMENT	35,00 \$
C1600200	INSPECTION D'ÉCHELLES	INSPECTION ET PIÈCES SI	172,46 \$
C1600201	J. GAGNÉ EXCAVATION	TRAVAUX CENTRE COMM./KIOSQUE	15 448,86 \$
C1600202	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	LAVAGE DES VITRES H-V / CASERNE	90,00 \$
C1600203	JOURNAL L'AVENIR	AVIS PUBLIC	914,64 \$
C1600204	ÉQUIPEMENT LAGUE	PIÈCES ET ENTRETIEN TRACTEUR GAZON	152,36 \$
C1600205	L'HOMME ET FILS	VOIRE/MARCHÉ PUBLIC/KIOSQUE	2 984,48 \$
C1600206	LEDUC FRANCOIS	BOTTES DE TRAVAIL	103,42 \$
C1600207	JAGUAR MÉDIA	ABONNEMENT	298,94 \$
C1600208	LALONDE, NICOLE	CCU 25-04-2016	35,00 \$
C1600209	LAVOIE, MARCEL	CCU 25-04-2016	35,00 \$
C1600210	LECOMPTE, RICHARD	TERRAIN PICKEL BALL	60,12 \$
C1600211	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	108,59 \$
C1600212	LES NOTAIRES MÉNARD ET PAQUETTE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 304,13 \$
C1600213	MONTY SYLVESTRE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 346,05 \$
C1600214	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	275,84 \$
C1600215	PIÈCES D'AUTO BEDFORD	AMBULANCE ET VOIRIE	131,74 \$
C1600216	PLOMBERIE PIER-EAU INC.	MARCHÉ PUBLIC	1 507,16 \$
C1600217	PRÉVIMED INC.	REPLISSAGE PR	30,00 \$
C1600218	PIEUX VISTECH RIVE-SUD	GAZEBO TERRAIN PRESBYTERE	1 552,16 \$
C1600219	RÉANIMATION SAUVE-VIE	FORMATION PR	411,61 \$
C1600220	ROBICHAUD DIANE	CCU 25-04-2016	35,00 \$
C1600221	SUPER SOIR	CARBURANT VOIRIE/SI	1 082,21 \$
C1600222	TECHNO-CONTRÔLE 2000	REPLISSAGE DES CYLINDRES	272,29 \$
C1600223	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	TOILETTES PARCS	500,14 \$
C1600224	VILLE DE BEDFORD	PRÉVENTIONNISTE	458,36 \$
C1600225	VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	ENTENTE COUR ST-JEAN-SUR-RICHELIEU	402,80 \$
		Sous-total	105 912,53 \$
		Salaires employés du 27 mars au 23 Avril	42 456,33 \$
		Salaires Maire et conseillers	3 077,72 \$
		TOTAL :	151 446,58 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10484-05-16 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 2 mai 2016 soit levée à 21h20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal